Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 10

Artikel: Le château d'Illens près Oron
Autor: Pache, Ch.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6384

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CHATEAU D'ILLENS PRÈS ORON

Quelques-uns des vieux châteaux du Pays de Vaud sont entretenus avec un soin pieux par des propriétaires soucieux de conserver ces témoins des temps passés qui ornent si agréablement des sites tantôt sévères, tantôt gracieux. — On ne saurait être trop reconnaissant envers ceux qui travaillent à la conservation de ces vieux monuments, car il est difficile de se figurer ce que notre beau pays perdrait au point de vue pittoresque si tous venaient à disparaître. Le nombre de ceux dont il ne subsiste que quelques débris est malheureusement déjà trop grand : Dans la vallée de la Broye, Bossonnens ne montre plus que des murs écroulés, Palézieux voit ses fossés comblés par des constructions qui déshonorent sa vieille tour ruineuse. — A Illens, hélas! tout ce que l'homme a pu détruire, il l'a détruit; on ne reconnaît l'emplacement du château qu'au double fossé qui l'enceint. La génération future aura peine à le retrouver parmi la verdure des grands arbres qui affectionne particulièrement les ruines et se plaît à les cacher aux yeux des profanes.

Illens mérite un souvenir.

Situé à environ deux kilomètres nord du château d'Oron, au territoire de Pont, sur une colline élevée, accroché au bord d'un profond ravin au pied duquel coule un paisible ruisseau, le Maflon, le château d'Illens était l'un des anneaux de cette longue chaîne de postes d'observation qui gardait jadis l'une des routes principales du pays.

La famille noble dont le château d'Illens fut le berceau est ancienne: Thorens d'Illens est mentionné comme témoin dans divers actes de donation en faveur de l'abbaye de Haut-Crêt vers le milieu du XIIe siècle.

En 1469, Pierre et Jean d'Illens et consorts sont propriétaires de la seigneurie d'Illens; un livre de reconnaissances en latin, es mains de Pierre Sautheur, constate qu'ils possèdent des droits féodaux rière Chésalles, Besencens, Perey-Martin, Villard sous St-Martin, Pont et château d'Illens, Prougin, Bussigny, St-Martin de Vaud, Villaz du bois es Fiaugères, Montaysis et le Crest, Chapelle et autres lieux [1].

Après avoir joué un certain rôle dans la noblesse du Pays de Vaud, la famille d'Illens subit le sort de tant d'autres à cette

[1] N° 44 des documents des archives du château d'Oron.

époque : Appauvrie, elle dut vendre ses biens. En 1514, de nouvelles reconnaissances en latin, signées « Anselme Currat, » furent passées en faveur des seigneurs d'Illens et de Prez, rière les bailliages de Châtel St-Denis et de Rue. Elles paraissent avoir été faites en vue de la vente de la seigneurie, car la même année 1514, une seconde grosse de reconnaissances signées aussi « Anselme Currat, » constate que Noble François Proby, de Vevey, est droit ayant des Nobles seigneurs d'Illens pour leurs fiefs rière divers lieux des bailliages de Rue et de Châtel St-Denis [1].

Après l'achat en 1556 de la baronnie d'Oron, LL. EE. de Berne devinrent aussi propriétaires des fiefs dépendant de la seigneurie d'Illens dans les bailliages de Rue et de Châtel St-Denis. Une tradition locale veut qu'elles se soient servies des matériaux provenant du château d'Illens pour réparer le château d'Oron. Quoi qu'il en soit, Illens abandonné ne tarda pas à tomber en ruines : Une carte manuscrite du bailliage d'Oron et des lieux circonvoisins, levée vers le milieu du XVIIe siècle par le commissaire Samuel Gaudard, figure le château d'Illens par une tour carrée en ruines, avec la mention : « Vieilles murailles du château d'Illens. »

Il est probable que ce fut après la vente de sa seigneurie que la famille d'Illens vint habiter Lausanne, y acquit la bourgeoisie et s'y distingua dans la magistrature. — Ce fut la ressource de plusieurs familles nobles. La dernière survivante du nom, Mademoiselle Georgine d'Illens, est morte à Lausanne le 7 mars 1880.

Oron, août 1896. Ch. PACHE.

LE DROIT ROMAIN EN HELVÉTIE

Nous extrayons d'une intéressante dissertation sur les *Origines et formation du régime matrimonial vaudois* le passage suivant qui nous semble résumer assez bien la législation de l'Helvétie pendant la période gallo-romaine :

La période gallo-romaine s'étend depuis la conquête de César jusqu'à l'envahissement des hordes barbares et l'établissement du royaume de la Grande Bourgogne (49 av. J.-C. à 442); nous y constatons un envahissement continu du droit romain qui, peu à peu, s'introduit en Helvétie en même temps que dans les Gaules, s'y développe lentement et finit par supplanter entièrement le droit indigène.

[1] N°s 56 et 79 des documents des archives du château d'Oron.